



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Communiqué de presse relatif à la situation de la mortalité observée chez l'espèce du Pélican blanc (oiseau d'eau piscivore et afro tropical) dans le Parc National du Diawling et sa zone périphérique

Le samedi 30 janvier 2021,

Dans le cadre du suivi régulier de la biodiversité au niveau du Parc National du Diawling, le conservateur a constaté le 27/01/2021 la présence d'une dizaine de cadavres de Pélican Blanc adulte dans le parc et ,de 245 juvéniles et 12 adultes de la même espèce au niveau du site de nidification (**Dakhlet Touyour**) situé dans la dépression de l'Aftout Es Sahli, à moins de 50km du Parc et à plus de 20km du village le plus proche dans la Commune de N'Diago. On note que le même phénomène a été observé sur la rive gauche du fleuve Sénégal (Parc National des Oiseaux du Djouj), une aire centrale de la Réserve de Biosphère Transfrontière du delta du fleuve Sénégal, classée par l'Unesco en 2005, tout comme le Diawling.

La Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Mme Marieme Bekaye, a aussitôt saisi ses collègues de la Défense Nationale, de l'Intérieur et de la Décentralisation, de la Santé et du Développement Rural ainsi que le Wali du Trarza, aux fins de coordonner ensemble les actions sur le terrain.

Une équipe pluridisciplinaire s'est ainsi constituée, sous la supervision du Wali, et s'est rendue immédiatement sur les lieux, en vue d'évaluer la situation et de faire des prélèvements, pour analyses dans un laboratoire agréé. Simultanément, la Ministre de l'Environnement a ordonné la mise en place des mesures préventives de biosécurité généralement admises dans ce genre de situation, pour assurer la protection de la population. Ces mesures portent sur :

- La fermeture du Parc National du Diawling devant tous les visiteurs, avec arrêt immédiat des activités de pêche et de cueillette ;
- La constitution d'un comité de sensibilisation présidé par le Hakem de Keur Macène et comprenant, la Mairie de N'Diago, les Chefs de Corps de sécurité, un représentant du MDR, le Conservateur du Parc, un représentant de la population, un représentant des pêcheurs et des représentants de la société civile ;
- Le lancement de campagnes de sensibilisation des populations locales et des agents du Parc ;
- La mobilisation des équipements et matériels adaptés aux opérations de collecte et d'élimination des cadavres ;
- La mise en place d'une cellule de veille, de suivi et d'évaluation présidée par le Hakem de Keur Macène assisté des Chefs de corps de sécurité, du Parc National du Diawling et du Délégué régional du MDR ;

Aussi une concertation, dans le cadre de la Réserve de Biosphère Transfrontière, a été établie entre les gestionnaires des deux parcs nationaux du Diawling et du Djouj pour échange d'information sur ce phénomène, qui serait dû à l'Influenza aviaire, Type A, sous Type H5N1 selon les résultats des premières analyses.

Mme Marieme Bekaye fait appel à la vigilance de la population locale pour se protéger et ne pas toucher aux cadavres d'oiseaux sauvages ou domestiques et signaler aux différents services de l'Etat tous les oiseaux malades ou morts.